



Photo F.RICHIR

Le moulin mystique

Basilique Sainte-Marie-Madeleine – Vézelay – Chapiteau du bas-côté sud

Le moulin mystique – Le plus beau chapiteau symbolique de l'église. Un homme, court vêtu et chaussé, verse du grain dans un moulin, tandis qu'un autre, le front dégarni, pieds nus et vêtu d'une ample toge, recueille la farine. En fait, il faut voir dans le premier personnage le prophète Moïse ; dans le grain qu'il verse, l'ancienne Loi, reçue au mont Sinaï ; dans le moulin qui broie le grain, le Christ (roue marquée d'une croix) ; dans l'homme qui recueille la farine, l'apôtre Paul ; et dans la farine elle-même, la nouvelle Loi. La Loi de Moïse contenait la vérité, mais une vérité obscure, cachée comme dans le grain, la farine. Par le sacrifice du Christ sur la Croix, elle a été transformée en cette farine assimilable, la Loi nouvelle de l'Évangile, que saint Paul a reçu mission de recueillir pour distribuer. La profondeur théologique et la beauté de ce chapiteau le font attribuer à l'auteur du grand tympan du narthex.

Texte de J.-B. AUBERGER, o.f.m. dans GUIDE DE LA BASILIQUE – les Editions franciscaines - 2005

Les lettres aux Galates et aux Romains sont toutes deux consacrées à la grande question de Paul : la justification par la foi. C'est un sujet difficile mais important.

1) Parcourir la lettre aux Galates.

2) Pour approfondir le sujet : Gal 2,15-3,14, fiche de lecture

- ^{2,15} Nous sommes, nous, des Juifs de naissance et non pas des païens, ces pécheurs.
- ¹⁶ Nous savons cependant que l'homme n'est pas justifié par les oeuvres de la loi, mais seulement par la foi de Jésus Christ; nous avons cru, nous aussi, en Jésus Christ, afin d'être justifiés par la foi du Christ et non par les oeuvres de la loi, parce que, par les oeuvres de la loi, personne ne sera justifié.
- ¹⁷ Mais si, en cherchant à être justifiés en Christ, nous avons été trouvés pécheurs nous aussi, Christ serait-il ministre du péché? Certes non.
- ¹⁸ En effet, si je rebâtis ce que j'ai détruit, c'est moi qui me constitue transgresseur.
- ¹⁹ Car moi, c'est par la loi que je suis mort à la loi afin de vivre pour Dieu. Avec le Christ, je suis un crucifié;
- ²⁰ je vis, mais ce n'est plus moi, c'est Christ qui vit en moi. Car ma vie présente dans la chair, je la vis dans la foi au Fils de Dieu qui m'a aimé et s'est livré pour moi.
- ²¹ Je ne rends pas inutile la grâce de Dieu; car si, par la loi, on atteint la justice, c'est donc pour rien que Christ est mort.
- ^{3,1} O Galates stupides, qui vous a envoûtés alors que, sous vos yeux, a été exposé Jésus Christ crucifié?
- ² Eclaircissez-moi simplement sur ce point: Est-ce en raison de la pratique de la loi que vous avez reçu l'Esprit, ou parce que vous avez écouté le message de la foi?
- ³ Etes-vous stupides à ce point? Vous qui d'abord avez commencé par l'Esprit, est-ce la chair maintenant qui vous mène à la perfection?
- ⁴ Avoir fait tant d'expériences en vain! Et encore, si c'était en vain!
- ⁵ Celui qui vous dispense l'Esprit et opère parmi vous des miracles, le fait-il donc en raison de la pratique de la loi ou parce que vous avez écouté le message de la foi?
- ⁶ Puisque Abraham eut foi en Dieu et que cela lui fut compté comme justice,
- ⁷ comprenez-le donc: ce sont les croyants qui sont fils d'Abraham.
- ⁸ D'ailleurs l'Ecriture, prévoyant que Dieu justifierait les païens par la foi, a annoncé d'avance à Abraham cette bonne nouvelle: Toutes les nations seront bénies en toi.
- ⁹ Ainsi donc, ceux qui sont croyants sont bénis avec Abraham, le croyant.
- ¹⁰ Car les pratiquants de la loi sont tous sous le coup de la malédiction, puisqu'il est écrit: Maudit soit quiconque ne persévère pas dans l'accomplissement de tout ce qui est écrit dans le livre de la loi.
- ¹¹ Il est d'ailleurs évident que, par la loi, nul n'est justifié devant Dieu, puisque celui qui est juste par la foi vivra.
- ¹² Or le régime de la loi ne procède pas de la foi; pour elle, celui qui accomplira les prescriptions de cette loi en vivra.
- ¹³ Christ a payé pour nous libérer de la malédiction de la loi, en devenant lui-même malédiction pour nous, puisqu'il est écrit: Maudit quiconque est pendu au bois.
- ¹⁴ Cela pour que la bénédiction d'Abraham parvienne aux païens en Jésus Christ, et qu'ainsi nous recevions, par la foi, l'Esprit, objet de la promesse.

Traduction TOB

1) Lire le texte et relever les oppositions

2) Quels sont les principaux reproches que fait Paul à la Loi ?

3) A quels événements vécus par le Christ s'accroche la foi ?

4) En quoi consiste la foi pour Paul ?

5) Actualisation : Cette opposition foi / Loi nous concerne-t-elle encore ? Comme se manifeste-t-elle aujourd'hui ?

- Pour prolonger, on peut lire Gal 5,13-25 sur la liberté du chrétien dans l'Esprit

Ce n'est pas un dossier facile mais en lisant tout doucement les textes, ils finissent par se laisser comprendre ! Le dire au groupe et lui demander de se laisser conduire plus que d'habitude.

1) Lire à haute voix le début de Galates jusqu'en 2,14.

Noter les questions qui se posent, les explications nécessaires

- Faire réagir sur l'adresse (en comparaison avec 1 Th et 1 Co
Quel en est l'accent ?
- Voir ce qui se passe chez les Galates. Faire ré-exprimer l'objet du reproche de Paul avec les mots du texte.
- Reprendre les points forts du récit autobiographique de Paul en 1, 11 à 2,10. (Se souvenir du dossier 1)
- Voir ce qui s'est passé à Antioche (2,11-14). Quelle est la question en 2,14 ?

Tout ce ci se trouve dans les fiches D5/2-D5/3-D5/4

2) Travailler sur le texte photocopié D5/1 (oppositions etc)

Essayer de dégager les arguments de fond

3) S'éclairer sur ces arguments de fond par les fiches

- Qu'est- ce qui justifie ? D5/5
- Choisir entre deux régimes D5/6

4) Tout ceci Paul en parle d'expérience

Revenir sur l'expérience qu'a fait Paul lui-même avec la fiche D5/7

5) Prendre la question d'actualisation de la fiche de lecture et creuser notre aujourd'hui en essayant de passer en revue nos enfermements.

La fiche d'actualisation D5/8 met l'accent sur la tentation courante du légalisme. Ne regardons pas trop chez le voisin mais plutôt chez nous ! La Loi du Christ, c'est-à-dire ce fameux commandement que nous aimons répéter est une libération ; mais quel chemin il nous reste à parcourir !

La prière nous aidera à en demander la grâce.

C'est le moment de regarder **la page de garde** qui se comprendra mieux qu'au début de la rencontre.

Une adresse différente

La lettre aux Galates, écrite durant le séjour de Paul à Éphèse (54-55 ou 56-57), est considérée comme le plus paulinien de tous les écrits de Paul, celui où la colère l'a amené à dire ce qu'il pensait vraiment.

A la différence des autres épîtres, Paul s'adresse à plusieurs communautés : les Eglises de Galatie.

L'adresse de l'épître est particulièrement développée. Paul y fait résonner son titre d'apôtre et souligne qu'il ne le tient pas des hommes.

L'introduction n'est pas suivie par une action de grâce mais par une interpellation sévère.

D'après *Guide de lecture du NT* p. 24

Que s'est-il passé à Antioche ?

Afin de défendre la vérité de son Evangile, Paul revient sur des événements décisifs.

Il rappelle les conclusions de l'Assemblée de Jérusalem : elle a reconnu la liberté des païens vis-à-vis de la Loi juive (2,1-10).

Paul fait ensuite le récit de l'incident d'Antioche.

Paul s'est opposé à Pierre ouvertement.

Les faits : à Antioche de Syrie, Pierre mange avec les païens. La chose n'allait pas de soi (Ac 10) et Paul prend acte du pas décisif de Pierre sur ce point.

L'arrivée de gens de l'entourage de Jacques - groupe présenté par Paul comme le « parti de la circoncision » (v.12) -, entraîne le changement d'attitude de Pierre. Selon Paul, ce revirement fut inspiré par la crainte et non pas par un changement de conviction intérieure.

Paul accuse Pierre de dissimulation ; il est inconséquent avec ses principes, n'a pas le courage de ses convictions intimes.

Le prestige de Pierre entraîne à sa suite les chrétiens d'origine juive et même Barnabé.

La conduite de Pierre met en péril la vérité de l'Evangile. C'est celle-ci que Paul va présenter aux Galates en des termes incisifs.

D'après les cahiers EVANGILE n° 34 p22

Que se passe-t-il chez les Galates ?

Paul vient d'apprendre que **des judaïsants troublent les Galates** qu'il a évangélisés vraisemblablement à l'occasion d'une maladie qui l'avait contraint à s'arrêter chez eux (Ga 4,13 sv; Ac 18,23).

Ces judaïsants essaient de persuader les Galates de revenir à la pratique de la Loi (Ga 3,2 ; 4,21 ; 5,4) et de se faire circoncire (5,6.12 ; 6,12).

Ils en ont déjà convaincu quelques-uns (5,2-4), qui font maintenant pression sur les autres (6,13). Pour mieux déconsidérer la position de Paul, ils s'en prennent également à sa personne en s'efforçant de saper son autorité d'apôtre.

Pour eux, Paul ne fait pas partie du groupe des Douze et il n'a reçu d'eux aucune mission. Il prêche un Évangile de son cru, en contradiction avec celui des autorités véritables de l'Église. Il édulcore les exigences du message pour se faire accepter plus aisément par les païens (1,10). S'ils veulent rentrer dans le droit chemin, les Galates doivent donc rompre avec lui.

Accusé de ne pas être un véritable apôtre, **que fait Paul devant des thèses qui vidaient l'Évangile de son contenu essentiel en réduisant à néant la croix du Christ (2,21 ; 3,1 ; 3,13 ; 5,11 ; 6,12-14) ?** Il écrit aux Galates pour les convaincre que l'«évangile» de ces nouveaux missionnaires n'a rien à voir avec l'Evangile de Dieu, et qu'il est bien, lui, un messager de Dieu. Il réagit avec force, avec passion même, donnant cours à une émotion qu'il ne cherche pas à contenir.

D'après *Guide de lecture du NT* p. 24

Ga 1,1-10 :

La lettre s'ouvre par une interpellation de Paul aux Galates. Dès l'adresse, la place unique du Christ est précisée (Ga 1,1-4). Les Galates sont déclarés instables : ils ont abandonné « **celui qui les a appelés par la grâce du Christ** »

Influencés par des prédicateurs que Paul range parmi ses adversaires, les chrétiens de Galatie étaient tentés, eux qui étaient pour la plupart d'anciens païens et non des juifs, de pratiquer la circoncision (Ga 5,1-12), de vénérer des puissances célestes et d'observer des fêtes étrangères au christianisme (Ga 4,8-11). Des rites juifs et peut-être même des rites païens risquaient de s'ajouter aux pratiques chrétiennes faisant perdre de vue l'essentiel et posant la question: **est-on sauvé seulement par la foi en Jésus Christ ou par ce que l'on fait** (les différentes pratiques) ?

Ga 1,11-2,21 :

- Paul rappelle l'origine de sa mission (1,11-16a) ses premiers pas (1,16b-24) les relations avec l'Eglise de Jérusalem et la répartition des tâches entre Pierre et lui (2,1-10)

Dès le début de sa lettre, Paul réagit très fort: il n'y a pas d'autre **évangile** que celui qu'il a prêché; son témoignage ne saurait être mis en question: comme les autres apôtres, **il a vu le Christ ressuscité**. C'est ainsi pour lui l'occasion de rappeler les épisodes marquants de sa vie et ces lignes biographiques sont extrêmement précieuses (Ga 1,6 - 2,11).

- Il parle de son différend à Antioche avec Céphas (Pierre)(2,11-14) et pose **la** question (2,14)

Paul rappelle un incident majeur qui l'opposa à Céphas (Pierre). Celui-ci, qui vivait « à la païenne » avec des païens, revient, sous la pression des disciples d'origine juive, à vouloir imposer les pratiques juives antérieures (pratiques des règles alimentaires et circoncision)

Les règles alimentaires de la Loi juive

interdisent de manger des animaux impurs. Elles empêchent donc les Juifs de partager les repas des païens et favorisent ainsi le maintien de l'identité juive.

Paul rappelle qu'aucun interdit alimentaire n'a été imposé aux païens convertis, lors de l'Assemblée de Jérusalem. (Ac 1,20.29)

Il se bat contre la séparation des tables car elle empêche de célébrer en commun le Repas du Seigneur (au cours d'un repas de groupe): ce qui brise l'unité de l'Eglise

D'après Lire le NT, p.78

La circoncision

Les Juifs se désignaient comme « circoncis » par opposition aux païens , « les incirconcis »

La circoncision indiquait la double appartenance ethnique et religieuse à Israël.

Les judéo-chrétiens voulaient que les païens convertis soient circoncis comme Jésus et tous les premiers chrétiens.

Pour Paul, c'est tout l'évangile qui est en question : si la foi en Jésus ne suffit pas au salut , alors, Jésus n'est plus du tout sauveur.

Paul veut prouver aux Galates qu'ils sont chrétiens à part entière sans passer par les pratiques juives.

D'après Lire le NT p. 76-77

- Il donne lui-même **une réponse globale autour de l'opposition foi et Loi** (2,15- 2,21)

Brusquement, - en Ga 2,15 - l'évocation des souvenirs s'interrompt pour laisser place à l'argumentation principale: **inutile de pratiquer la Loi car:**

- nous ne sommes plus sous le régime de la Loi mais sous celui de la foi (Ga 2,15 - 3,14);
- nous ne sommes plus sous le régime de la Loi mais sous celui de la promesse (Ga 3,15 - 4,7).

Le texte Gal 2,15-3,14 se divise en deux parties:

- Ga 2,15-21 : énoncé global de l'opposition foi / loi.
- Ga 3,1-14 : : argumentation à partir de l'exemple d'Abraham.

Paul a bien vu les enjeux du conflit. C'est une question de principe : soit le Christ sauve, soit c'est la pratique de la Loi. Celle-ci ne peut libérer du péché, car avec elle on n'est jamais en règle (v.15-17) . Et c'est en son nom que le Christ a été condamné. Revenir à elle (comme Céphas) c'est donc refuser d'être sauvé par le Christ, par sa mort sur la croix (v.18-21).

Paul parle de son expérience personnelle : il est passé de la Loi à la foi, à cause de Jésus-Christ qui l'a aimé. Lire le NT p.78

Ga 3,1-5,1 :

- Argumentation à partir de **l'exemple d'Abraham** dans les Ecritures

- A deux reprises, **Paul fait appel à l'expérience des Galates**. En 3,1-5, il les invite à chercher l'origine du don de l'Esprit accordé à la communauté. En 4,12-20, il évoque la joie des Galates à croire en Christ.
- Entre ces deux citations, **il propose une lecture de l'Ecriture** (Ga 3,6-4,11). Les prédicateurs venus d'ailleurs ont voulu imposer un Salut qui exige la circoncision. N'est-ce pas à cette condition que l'on est **fil d'Abraham**, membre du peuple de Dieu ? Paul démonte l'apparente logique de l'argumentation : l'Ecriture elle-même caractérise **Abraham comme l'homme de la foi** ; celle-ci est la clé de la justification promise aux nations dès l'origine. **Le Christ, quant à lui libère de la malédiction de la Loi** (Ga 3,6-14). Les promesses ont été adressées à Abraham et au Christ, sa descendance. **La loi n'est venue que plus tard**, elle a un **rôle de pédagogue** pour conduire au Christ.

- **Par la foi**, tous les croyants sont fils de Dieu « dans le Christ Jésus », ils sont la descendance d'Abraham, les héritiers de la promesse (Ga 3,15-29). Bien plus, ils ont reçu l'adoption filiale et ils en ont la preuve, car l'Esprit du Fils crie dans le cœur des croyants : « Abba,Père ».
Il est donc impensable que les Galates reviennent à des « éléments sans force ni valeur » (Ga 4,1-11)
- Enfin, un retour à l'Ecriture termine cette partie : il ne suffit pas de vouloir être sous la Loi, il faut la comprendre ; les Galates sont comme Isaac, les enfants de la promesse (Ga 4,21-5,1)

Ga 5,2-6,18 :

- Vivre dans la liberté et la charité

Dans ces derniers chapitres, tout en réaffirmant ses convictions fondamentales (Ga 5,2-12 ; 6,11-18) Paul guide les croyants dans la vie selon l'Esprit dont le fruit fondamental est la charité (Ga 5,13-26 ; 6,1-10)

Justice, justifier, justification

D'après les prophètes, **la justice est la relation juste avec Dieu** donc aussi avec les autres. Comment obtenir cette relation juste avec Dieu ? en faisant ce qui lui plaît, en pratiquant sa Loi. C'était l'idéal des pharisiens. Mais Paul a vu la perversion possible de cette justice : **on peut s'imaginer avoir des mérites et obtenir sa justice par ses propres efforts** ; mais alors, ce n'est plus Dieu qui sauve en faisant grâce. Cela reste vrai dans le christianisme comme dans le judaïsme. Lire le NT p. 58

La foi du Christ (Ga 2, 16)

La perfection religieuse dans laquelle Paul excellait, il a été amené à l'abandonner à cause du Christ. Et non seulement à l'abandonner mais à la déconsidérer: ...

La clé de ce renversement réside dans l'acceptation d'une justice extérieure à lui-même: « *afin que je sois trouvé en lui, n'ayant pas une justice à moi, celle qui vient de la loi, mais la justice par la foi au/du Christ, la justice qui vient de Dieu, et qui s'appuie sur la foi* » L'expression centrale est ici celle de « *pistis christou* », traduite la plupart du temps dans nos Bibles comme un objet: **la foi « au » (ou « en ») Christ**. On peut aussi la traduire **foi du Christ**. Cela signifie alors que Paul désire être trouvé avec une justice qui lui vient par la foi du Christ, une justice, ajoute-t-il, qui s'appuie sur sa foi à lui, Paul.

Nous aurions ici un double mouvement: d'un côté la foi du Christ, de l'autre la foi de 1 'homme .

Quelle est donc cette foi de Christ ? Sans doute faut-il d'abord la comprendre comme la fidélité de Jésus à Dieu, son obéissance à la volonté de Dieu (telle qu'elle est définie, par exemple, dans l'hymne aux Philippiens du chapitre 2). Car **c'est bien par l'obéissance du Christ que Paul est justifié**: la foi n'est donc pas ici une œuvre qui, chez Paul, remplacerait l'obéissance de la loi du juif. Mais peut-être cela va-t-il plus loin encore chez lui.

L'idée-force est ici peut-être que la foi est un mouvement, un mouvement qui va de Dieu vers l'homme en Christ (la *fides Christi*) et de l'homme vers Dieu (la *fides hominis*).

La foi vue du côté de l'homme n'est pas, chez Paul, une attitude intellectuelle (adhésion à une doctrine ou à une idée philosophique) mais elle **est accueil de la Parole qui vient à la rencontre de l'homme dans le Crucifié**.

La *pistis christou* semble donc contenir ce double mouvement entre la foi de Jésus et la foi de l'homme en Jésus. À travers cette expression, Paul essaie de transcrire son expérience fondamentale, d'où découle une conviction: **la foi est une rencontre existentielle entre Christ et l'individu**. On pourrait même dire que, **pour Paul, la foi, c'est la « confiance en la confiance qui est en Jésus Christ »**. Guide de lecture du NT p.404-405

Pécher, péché, pécheur

L'originalité de Paul réside dans sa réflexion sur le péché, au singulier, comme puissance qui asservit l'humanité (Rm 1-8)

Le péché n'est pas ici la faute morale, mais l'absence de foi, l'incrédulité qui pousse les hommes à se poser comme leur propre référence (Rm 1,18-31). C'est la loi qui fait apparaître l'attitude des païens comme péché (Rm 3,20 ; Ga 3,22) en montrant l'impasse de leur quête. Mais pour les juifs, la loi elle-même est l'occasion du péché (Rm 7,10), devenant sujet d'adoration et de glorification au lieu de les conduire à Dieu (Rm 2,12-15.17-29)

Adam est le type de tous les hommes qui reproduisent, après lui, la révolte de l'humanité contre Dieu. (Rm 5,12-21) Libéré du péché, c'est-à-dire **rétabli dans la communion avec Dieu**, le chrétien ne doit plus être soumis au péché (Rm 6,1-2.6-7.18.20.22-23)

Il est « mort au péché »

Guide de lecture du NT p.431

Il est « mort au péché »

Guide de lecture du NT p.431

En vous laissant conduire par l'Esprit(Ga 5,18-25)

Paul met en antagonisme la chair et l'Esprit, l'être humain laissé à ses propres ressources et guetté par le péché et l'être humain qui vit sous la conduite de l'Esprit, sous son impulsion. **Si la chair, la condition humaine avec sa finitude et ses limites, est faible et portée au mal, elle est réorientée vers le bien lorsque le croyant se laisse mouvoir par l'Esprit**. Le croyant a la responsabilité de se laisser guider par l'Esprit. S'il fait ce choix, s'il marche sous l'influence de l'Esprit, il trouvera dans la charité un principe d'unification intérieure. Il ne sera plus divisé intérieurement, balloté entre de multiples désirs contradictoires. Il ne vivra plus sous l'emprise d'une loi extérieure qu'il n'arrive jamais complètement à accomplir mais avec la force intérieure de l'Esprit.

Prions en Eglise, octobre 2008 p.108

Christ a payé pour nous libérer de la malédiction de la Loi en devenant lui-même malédiction pour nous, puisqu'il est écrit: «Maudit quiconque est pendu au bois» (Ga 3,13).

Jésus est notre délivrance parce que, en se laissant crucifier, il est devenu lui-même cet être non qualifié par la Loi; pire, maudit par elle. Mourant ainsi, Jésus discrédite toute tentative de faire confiance à la Loi pour atteindre Dieu. Il ouvre la voie, c'est ainsi que le comprend Paul, à un nouveau régime:

Jésus est l'homme nouveau que Dieu reconnaît hors de toute qualification. Et cet homme «sans qualité», Dieu l'a relevé par la résurrection et l'a fait reconnaître comme Fils.

Le Dieu dont Paul fait l'expérience n'est donc plus le Dieu de la Loi qui sépare et qualifie, mais le Dieu du Crucifié, transgresseur de la Loi, convive des collecteurs d'impôts et des pécheurs, ami des femmes dites de mauvaise vie, compatissant envers tous les êtres «inqualifiables».

Il n'y avait plus qu'un pas à faire, et Paul l'a franchi: *Ce n'est plus moi qui vis, c'est Christ qui vit en moi* (Ga 2,20). Cela ne signifie nullement que ma personnalité soit détruite, mais ma façon de me comprendre est radicalement changée: **je quitte une logique de performance pour entrer dans une logique de don.** Devant Dieu, je deviens fils ou fille de Dieu, comme Jésus était fils, par le fait que **Dieu m'adopte indépendamment de mon statut, de mes origines, de mes appartenances et de mes loyautés.** Devant Dieu, je nais comme une personne. Cette Bonne Nouvelle, l'Evangile, est destinée non seulement à la communauté de l'élection et de la Loi, Israël, mais à toute personne disposée à l'entendre et à en vivre. Aussi Paul se sentira-t-il irrésistiblement appelé à *être apôtre, mis à part pour annoncer l'Evangile de Dieu ... à toutes les nations* (Rm 1,1.5).

Entre deux régimes, la loi et la foi, il faut choisir (Ga 3,9-14)

Premier programme : celui de la Loi

Il est formulé par deux textes de la Loi elle-même :

- Un texte positif, Lv 18,5 :
« *Celui qui accomplira les prescriptions de cette Loi en vivra* »
- Un texte négatif, Dt 27,10 :
« *Maudit soit quiconque ne persévère pas dans l'accomplissement de tout ce qui est écrit dans le livre de la Loi* »

Or, remarque Paul à partir du premier de ces textes, « *ceux qui se réclament des œuvres de la Loi se mettent sous la malédiction* ». Pourquoi ? Parce qu'ils s'exposent à un régime :

- qui comporte une menace de malédiction ;
- qui ne promet pas la bénédiction qu'à ceux qui auront effectivement accompli de manière constante et intégrale les préceptes de la Loi ;
- qui n'apporte avec lui aucun moyen spécifique de mettre en œuvre ces commandements : il se contente de les « écrire », de les notifier.

Par conséquent la réalisation du programme positif de la Loi (la vie en Lv 18) est soumis à haut risque, tandis que la réalisation de son programme négatif (la malédiction) est pratiquement certaine. Elle est d'autant plus certaine qu'une parole de psaume atteste que « *par la loi nul n'est justifié devant Dieu* » (Ps 143,2).

L'autre programme : celui de la foi

Mais, selon le texte du prophète Habaquq (Ha 2,4) :
« *celui qui est juste sur la base de la foi vivra* ».

Il faut choisir, dit Paul : c'est par la Loi ou par la foi. Car, « *la Loi, c'est un autre régime que celui de la foi* » (Ga 3,12) :

- d'un côté (la Loi), c'est le régime d'un « faire » humain, qui réclame l'obéissance préalable intégrale ;
- de l'autre (la Foi, l'écoute de la Foi), c'est le régime de l'accueil d'une parole qui annonce la Bénédiction sans condition.

« Faire », ou bien « écouter », c'était déjà la question que Paul avait posée aux Galates en leur rappelant leurs débuts : « *est-ce en raison de la pratique de la Loi que vous avez reçu l'Esprit, ou parce que vous avez écouté le message de la foi ?* » (Ga 3,2.5).

Dans un cas, ce qui ajuste l'homme à Dieu, c'est ce qu'il a fait ; dans l'autre, c'est ce qu'il accepte que Dieu fasse pour lui et en lui. (...)

Qu'est-ce qui donne existence, sens et figure à la « justice » et à la « vie » : un « faire » dont l'homme garderait l'initiative, même s'il s'agit d'œuvres commandées par la Loi de Dieu ? Ou un accueil de l'œuvre de Dieu qui transforme le croyant en l'incorporant au Christ Jésus ?

Paul, quant à la loi, un Pharisien

Paul n'a jamais renié ses origines juives. Il sait qu'il a été façonné par la tradition de ce peuple singulier dans lequel il est né. Au sein du peuple juif, il revendique une place spécifique :

« Quant à la loi, un Pharisien » (Ph 3,5).

Avant Damas, Paul, fidèle à son appartenance sociale et religieuse, cherchait à servir le Dieu d'Israël dans un effort non seulement éthique mais légaliste. C'est pourquoi il prétendait être irréprochable dans le soin qu'il mettait à observer la loi juive. Son zèle et sa jalousie pour la loi étaient tels qu'ils le faisaient s'opposer par la violence à ceux qui osaient se dispenser de cette loi et avaient l'audace de reconnaître Jésus de Nazareth comme le Fils de Dieu (1 Co 15,9 ; Ga 1,13-14).

Mais, par la rencontre du Seigneur ressuscité sur le chemin de Damas, sa vision de Dieu est bouleversée.

Paul qui cherchait dans les œuvres de la loi une voie d'accès à Dieu se trouve désarçonné : Celui que la loi déclare maudit parce qu'il fut cloué sur une croix, se trouve être le juste par excellence, étant le Bien-Aimé que Dieu ressuscite.

Ce que Paul a cherché par lui-même lui est donné par un Autre, dans la plus absolue gratuité.

Tous les avantages que représentait pour lui la loi sous ses aspects les plus divers, il les laisse et même les méprise : ce ne sont plus des gains mais une perte (Ph 3,5-14).

Paul découvre que la justice n'est pas dans la loi mais dans le Christ qu'au nom même de la loi il méprisait.

Cette rencontre établit l'apôtre dans la conviction inébranlable que seul le Christ, parce qu'il est le Fils de Dieu, est capable de nous justifier, et de nous faire entrer dans la communion avec Dieu en nous ajustant à son mystère :

« L'homme n'est pas justifié par la pratique de la Loi, mais seulement par la foi en Jésus Christ, nous avons cru, nous aussi au Christ Jésus, afin d'obtenir la justification par la foi au Christ et non par la pratique de la Loi, puisque par la pratique de la Loi personne ne sera justifié ». (Ga 2,16)

L'homme n'a donc pas à compter, pour être justifié, sur l'accomplissement des œuvres de la loi.

Paul accepte d'être saisi lui-même par cet Autre dans toutes les dimensions de son existence, qu'elles soient morale, affective, sociale ou culturelle.

La Loi ne peut qu'enfermer l'homme dans son péché : ou bien il est poussé par le simple fait de se trouver devant des préceptes, à transgresser les interdits, ou bien il s'imagine se donner à lui-même l'accès à Dieu par l'observance stricte des préceptes, ce dont il est incapable. « La loi ne fait que donner la connaissance du péché » (Rm 3,20), telle est l'expérience de Paul : « Je n'ai connu le péché que par la loi » (Rm 7,7).

Le Christ étant présent, la loi se révèle donc impuissante à nous donner la vie.

La rencontre avec le Ressuscité inverse l'effort de Paul : il ne cherche pas à atteindre Dieu par l'obéissance à une loi, mais il accepte d'être saisi lui-même par cet Autre dans toutes les dimensions de son existence, qu'elles soient morale, affective, sociale ou culturelle.

Accepter en toute humilité de se laisser atteindre par Dieu sans mérite de notre part

La Résurrection fait comprendre à Paul qu'il faut accepter en toute humilité de se laisser atteindre par Dieu sans mérite de notre part - ce qui arrive au chrétien dans le baptême. Par la plongée du baptisé dans l'eau, le baptême évoque la plongée du Christ dans la mort. (Rm 6,3-4)

La foi par laquelle l'homme est justifié n'opère pas de façon juridique : il ne s'agit pas d'abord de supprimer une dette quelconque ou de décréter extérieurement l'homme juste.

L'homme incorporé au mystère de la mort et de la Résurrection du Christ est ajusté au mystère de Dieu.

La dépossession de soi - accepter de ne pas être soi-même la cause de son salut - passe par le dépassement des œuvres.

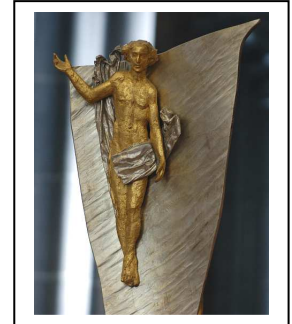
Paul va développer ce que signifie ce dépassement - le refus de l'assujettissement à la circoncision et aux préceptes qui lui sont de fait concomitants (interdits alimentaires, néoméniés...) - bien qu'il ait vécu lui-même en fonction de ces œuvres avant de rencontrer le Christ.

Pour les croyants en Christ, n'y aurait-il plus que la liberté ?

La tentation du légalisme

Qui que nous soyons, chrétiens, juifs, musulmans, nous sommes tous capables de céder, un jour ou l'autre, aux charmes du légalisme : **être en règle, avoir fait tout ce qu'il faut, être quelqu'un de bien.** Cette attitude est de toujours, car elle est inscrite dans nos structures psychiques. Elle répond à une inquiétude identitaire, profonde et respectable, celle de ne pas être reconnus si nous n'agissons pas ainsi. Le problème est que le légalisme, alors qu'il veut s'attirer la reconnaissance bienveillante d'autrui, au contraire, la repousse. **Le souci excessif de la Loi enferme l'être humain** sur lui-même. Il le rend indifférent à autrui, attendant tout de lui seul, rien de l'autre, peu à peu obsédé par ses seules performances morales.

Affirmer, comme le fait Saint Paul, que **le Salut n'est pas dans cette attitude**, c'est mettre du jeu dans un système clos et sans vie, en laissant la possibilité à « un autre » d'y entrer. Seul un autre cœur peut vivifier un cœur humain. Paul appelle cet autre « le Christ » et « la foi », l'attitude d'ouverture du cœur, de disponibilité, d'humilité qui desserre l'étau du légalisme. Anne Soupa, Biblia n°45 p. 3



La Loi du Christ

À des Galates tentés par la mise en œuvre de la Loi, Paul écrit: **«Quand vint la plénitude du temps, Dieu envoya son Fils, né d'une femme, né sujet de la Loi, afin de racheter les sujets de la Loi, afin de nous conférer l'adoption filiale.» (Ga 4, 4-5.)** Désormais les disciples appartiennent au Christ, et non à la Loi. C'est la charité vécue par le Christ qui anime la vie des croyants. Paul, homme réaliste et pasteur vigilant, connaît parfaitement les dangers de la liberté, surtout pour des personnes qui ont à tracer un chemin de vie inédit.

Deux risques menacent la liberté.

- D'un côté, à la manière d'Israël, on peut regretter le temps de l'esclavage qui, tout compte fait, comportait un côté rassurant. Ce retour est inacceptable.
- De l'autre, la liberté peut se tourner «en prétexte pour la chair» (Ga 5, 13).

Face à ce danger toujours menaçant **le remède est de se mettre «au service les uns des autres» par la charité**, «Car toute la Loi, c'est dans une seule parole qu'elle a été accomplie, dans celle-ci: Tu aimeras ton prochain comme toi-même,» (Ga 5, 14) Seul le Christ a réalisé à la perfection toute la Loi ainsi comprise, En portant «les fardeaux les uns des autres», on accomplit **la Loi du Christ (Ga 6, 2)**, La charité, fruit de l'Esprit, est le fondement de toute vie communautaire, Nul ne peut s'en passer car, sans elle, l'action, même la plus remarquable, perd toute signification (1 Co 12,31-13,13), La charité - et non la connaissance - édifie la communauté, corps du Christ, rappelle Paul dans l'affaire des viandes sacrifiées aux idoles (1 Co 8, 1), ? D. Marguerat, Paul de Tarse, Ed du Moulin

« C'est pour que nous soyons vraiment libres que le Christ nous a libérés... Ga 5,1

Portez les fardeaux les uns des autres ; accomplissez ainsi la loi du Christ... » Ga 6,2

Ga 5,1-6,10 est une merveille à relire souvent.

Une prière

Seigneur Jésus, notre esprit et notre cœur sont souvent pleins de contradictions. La liberté, souvent nous la désirons. Souvent aussi elle nous fait peur, nous ne savons pas comment la gérer, et nous sommes alors prêts à nous réfugier sous l'autorité de gourous ou de règlements qui penseront pour nous et nous dicteront ce que nous devons faire..

Toi qui, par ta mort et ta résurrection, nous a libérés de toute forme d'esclavage, donne-nous le courage de vouloir être vraiment libres, et la sagesse pour y parvenir.

Donne-nous aussi de mener le combat pour la liberté de tant d'hommes et de femmes qui en sont privés. M. Quesnel, Prier 15 jours avec Saint-Paul, Nouvelle Cité p. 84